

AVIS MUNICIPAL**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
LISTE DEFINITIVE DES CONCESSIONS CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON****Le Maire de la commune de CONFORT (01200)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

Considérant les premiers procès-verbaux dressés le 26 novembre 2024,

AVISE

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par un 2nd et dernier procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le **29 juin 2026 dans le cimetière de Confort** :

EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carre B - 11	25/06/1935	BURDIN Léontine née NEYROUD	- BURDIN Maxime - 1935 - BURDIN Léontine née NEYROUD - 1961
1 - Carre B - 15	30/10/1980	BLANC Francisque	- BLANC Paul - 1958 - BLANC Félix - 1996

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de UN (1) mois ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

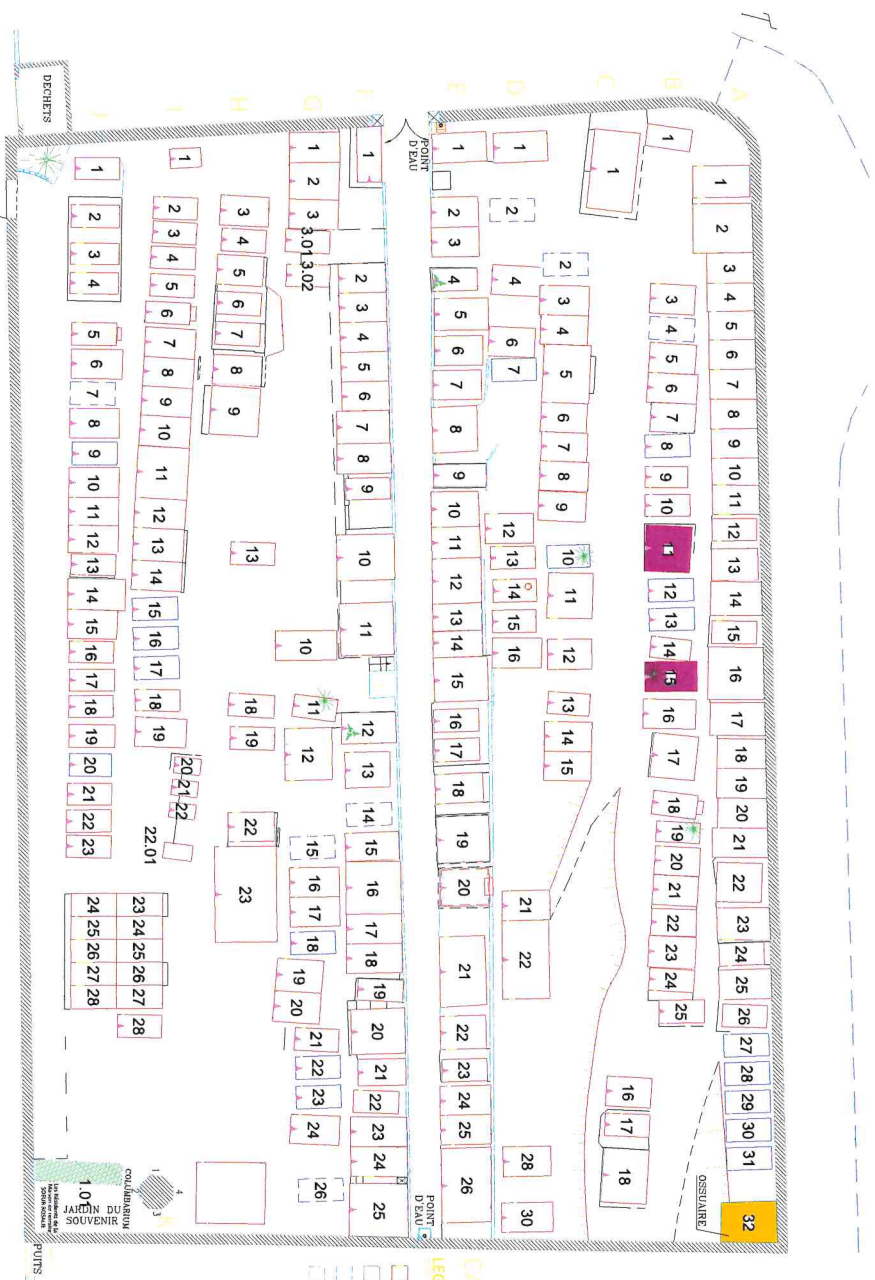
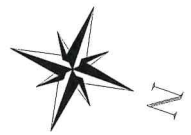
Dressé à CONFORT, le 30 juin 2026

Le Maire

Anthony ROCHETTE



CIMETIERE DE CONFORT



- A titre indicatif :
- Equipement funéraire
 - Pied de tombe
 - Ouverture de caveau frontale



CONTRAT		01
12 Spécialité	ITV	INTERVENTION
ATC	EB	
DIGIT	OE	
REDU	ML	
DAO	OE	
EDC	AFR	29/06/2026
LIV	EXT	
MAAD	CB	
PLAN PDR 4		

LEGENDE

- Emplacement bâti
- Emplacement en pleine terre
- Emplacement en terre non matérialisé
- Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise
- Emplacement projeté disponible
- Emplacement concédé non occupé
- Limite de carrés

CARRÉ K

- LEGENDE
- Case concédée
 - Case vide disponible
 - Case projetée disponible
 - Case occupée, non concédée

